

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier, membres de l'Académie, pour la confiance que vous m'avez manifestée en m'élisant comme Président de l'Académie internationale de droit comparé. C'est un honneur et un privilège que de présider cette Académie.

Bien entendu, j'exerce toujours ce que nous appelons aux États-Unis un « travail quotidien ». C'est celui d'être professeur de droit à la School of Law de l'Université Columbia à New York. J'enseigne également régulièrement au Collège d'Europe (Bruges) et aux Universités de Paris I (Panthéon-Sorbonne) et II (Panthéon-Assas) ainsi qu'à l'*Institut des Sciences Politiques* (Paris). Actuellement, je suis titulaire distingué de la chaire Tocqueville-Fulbright à l'Université de Paris I.

Dans ce court message, je souhaite tout d'abord vous rappeler la mission de l'Académie, son organisation actuelle et certaines informations qui y sont rattachées. Enfin, je voudrais aborder les grandes lignes de l'évolution, dont j'estime qu'elles sont nécessaires pour l'Académie durant ces périodes de changement rapide, et proposer certaines solutions que nous pourrions envisager à cet égard.

Mission de l'Académie

La mission de l'Académie, qui a été fondée en 1924 à La Haye (et qui est toujours domiciliée aux Pays Bas), est de susciter et de conduire la recherche, la publication et les échanges scientifiques dans tous les domaines du droit, dans la mesure où ces activités possèdent une importante dimension de droit comparé.

L'Académie internationale de droit comparé est une association composée uniquement de personnes physiques. Ses membres sont élus exclusivement en fonction de leurs contributions académiques et doctrinales au droit comparé. La grande majorité des 333 membres actuels de l'Académie, issus de 44 pays différents, sont des universitaires et des juges siégeant dans des juridictions nationales ou internationales. (L'Académie possède actuellement deux catégories de membres : titulaires et associés).

L'Académie est surtout connue par l'organisation, tous les 4 ans dans différentes parties du monde, d'un congrès international de droit comparé. La tradition de ces congrès, qui ont commencé à La Haye en 1932, est d'étudier un large spectre de sujets et de problèmes actuels auxquels se trouvent con -

MESSAGE FROM THE PRESIDENT

Let me, at the outset, thank you – members of the Academy – for the confidence shown by your having elected me as President of the International Academy of Comparative Law. It is an honour and a privilege to preside over the Academy.

Of course, I still have what we in the US tend to call a “day job”. That is as professor of law at Columbia University School of Law in New York. I also teach regularly at the *College d'Europe* (Bruges) and at the Universities of Paris I (Panthéon-Sorbonne) and II (Panthéon-Assas) and at the *Institut des Sciences Politiques* (Paris). Currently, I am the Tocqueville - Fulbright Distinguished Chairholder at the University of Paris I.

In this short message, I would like first to remind you of the Academy's mission and then its current organization and related news. Finally, I would like to turn to what I think are the large lines of the evolution that the Academy should follow in these times of rapid change, and at least raise some of the issues we should be thinking about in that regard.

Mission of the Academy

The basic mission of the Academy, which was founded in the Hague in 1924 (and still has its registered office in the Netherlands), is to stimulate and conduct research, writing and intellectual exchange in all fields of law, in so far as those activities have a significant comparative law dimension.

The International Academy of Comparative Law is an individual-member organization. Its members are elected exclusively in consideration of their academic and scholarly contributions to comparative law. The great majority of its present 333 members, coming from over 44 different countries, are legal academics and judges sitting on national and international tribunals. (At present, the Academy has two categories of members: titular and associate.)

The Academy is best known for its organization, every 4 years in different parts of the world, of an international congress of comparative law. The tradition at these congresses, which began with a first congress in The Hague in 1932, has been to examine a wide range of legal subjects and current problems facing many if not all legal systems. These subjects and problems have traditionally been examined on a comparative basis, through a general report on each topic which draws upon and analyzes comparatively a series of national reports on the same subject.

frontés la plupart sinon tous les systèmes juridiques. Ces sujets et problèmes ont été examinés traditionnellement sur des bases comparatives, au moyen d'un rapport général sur chaque sujet qui se fonde sur une série de rapports nationaux sur ce même sujet et les analyse de manière comparative. Les thèmes couvrent un large spectre – de la théorie et la philosophie du droit à des problèmes concrets liés à la pratique juridique. Le congrès quadriennal est toujours une occasion très attendue pendant laquelle les comparatistes d'une large étendue de systèmes juridiques avec une variété d'intérêts juridiques peuvent se rencontrer et échanger leurs points de vue et, en faisant ceci, former des réseaux par lesquels ils peuvent continuer à correspondre et à collaborer pendant les périodes de temps entre les congrès. Le nombre et la variété des sujets encouragent de nombreux comparatistes à assister et à participer à ces congrès.

Normalement, environ 800 personnes participent à chaque congrès et tant les rapports nationaux que les rapports généraux sont publiés. Cette activité éditrice est de la plus grande importance, car elle rend le résultat de ces travaux de haut niveau liés à chaque congrès disponible pour une plus large communauté juridique, y compris des personnes pas particulièrement familières de la pratique du droit comparé, mais prêtes à en bénéficier. Celles-ci comprennent non seulement des chercheurs mais également des hommes politiques et des réformateurs.

En dehors de l'importante contribution potentielle de ces congrès, je propose, comme vous allez le voir ci-dessous, de les compléter par des événements réguliers moins importants.

Nouvelles de l'organisation

Bureau

Laissez-moi vous rappeler que l'Académie est dirigée par un Bureau, qui après le Congrès d'Utrecht se trouve, en dehors de moi, ainsi constitué :

Vice-présidents :

Allan R. Brewer-Carias (Venezuela)
Bénédicte Fauvarque-Cosson (France)
Attila Harmathy (Hongrie)

Secrétaire général :

Jürgen Basedow (Allemagne)

Trésorier :

Xavier Blanc-Jouvan (France)

The topics cover a wide range – from jurisprudence and legal philosophy to concrete problems pertaining to legal practice. The quadrennial congress is always a much-awaited occasion at which comparativists from a wide range of jurisdictions with a wide variety of legal interests may meet and exchange ideas and, in the course of so doing, form networks through which they may continue to correspond and collaborate in the long intervals between congresses. The number and variety of subjects encourages large numbers of comparativists to attend and participate.

Typically, around 800 participants attend each congress, and both the national reports and the general reports are subsequently published. This publication activity is all-important, for it makes the scholarly output of the far-flung work leading up to each congress available to the wider legal community, including persons not directly implicated in the practice of comparative law, but otherwise standing to benefit from it. These include not only scholars, but also policy makers and legal reformers.

Notwithstanding the enormous potential contribution of these congresses, I propose, as will seen below, to supplement them with periodic smaller-scale events.

Organizational News

Executive Committee

Let me recall that the Academy is led by an Executive Committee which as of the Utrecht Congress in July 2006 consists of, besides myself, the following:

Vice-Presidents:

Allan R. Brewer-Carias (Venezuela)
Bénédicte Fauvarque-Cosson (France)
Attila Harmathy (Hungary)

Secretary-General:

Jürgen Basedow (Germany)

Treasurer:

Xavier Blanc-Jouvan (France)

This is the place and time to pay tribute to the immediate past leadership of the Academy from which the new President and Secretary-General have received the « baton ». I would like in particular to thank Konstantinos Kerameus, my predecessor as Academy President, and Roland Drago, long-time Secretary-General of the Academy. They leave the Academy in excellent shape, both

Il convient maintenant de rendre hommage à l'équipe qui vient de passer le « baton » au nouveau Président et au nouveau Secrétaire général. Je souhaite en particulier remercier Konstantinos Kerameus, mon prédécesseur en tant que Président de l'Académie, et Roland Drago, le Secrétaire général depuis de nombreuses années. Ils laissent l'Académie en parfait état, tant sur le plan de son programme que financier, et l'équipe actuelle leur en est très reconnaissante.

Bien entendu, le véritable « moteur » de l'Académie est son Secrétaire général, qui assume la responsabilité du programme scientifique de l'Académie et assure son fonctionnement administratif. Nous avons la chance d'avoir comme Secrétaire général quelqu'un comme Jürgen Basedow, co-directeur de l'*Institut Max-Planck pour le droit étranger et le droit international privé* à Hambourg en Allemagne, qui apporte son énergie et son expérience.

Pendant presque 16 ans, l'Académie, située à Paris, a eu l'immense bénéfice de l'aide d'Aliette Voinnesson, Secrétaire général adjoint de la *Société de législation comparée*. Durant toute cette période, Aliette a assuré le bon fonctionnement quotidien de l'Académie et ses rapports avec les membres, pour tous ces services nous lui en sommes profondément reconnaissants. Aliette considère qu'il est maintenant temps de quitter cette fonction, mais avant qu'elle nous quitte je tiens à la remercier de nouveau publiquement (bien que nous l'avons fait souvent en privé) pour sa contribution enthousiaste et efficace au bon fonctionnement de l'Académie.

Bien qu'il soit un peu tard pour lui conférer le titre officiel de Secrétaire général adjoint de l'Académie, j'estime que tel a été son vrai rôle. De toute manière, le Bureau souhaite créer cette fonction. Nous avons la chance de remplir ce poste immédiatement avec une jeune personne d'une compétence et d'un talent exceptionnels – Katrin Deckert - dont vous entendrez bien sûr parler directement en son temps. Katrin nous arrive comme une juriste européenne avec une compétence internationale, se spécialisant en droit privé européen, allemand et français et en droit privé international. Nous sommes reconnaissants à l'Institut Max-Planck de Hambourg de nous aider en prenant en charge les dépenses liées à la fonction de Katrin.

Groupes et Comités nationaux

Le travail de l'Académie est actuellement organisé au travers de groupes régionaux et d'un considérablement plus grand nombre de

programmatically and financially, and for this the current leadership is genuinely grateful.

Of course, the real “engine” of the Academy is the Secretary-General, whose task it is to manage the programs and activities of the Academy and to oversee its administration. We are fortunate to have someone as Secretary-General who brings to that position the energy and experience of Jürgen Basedow, co-director of the *Max Planck Institute of Comparative and International Private Law in Hamburg*, Germany.

For nearly 16 years the Academy, based in Paris, has had the immense benefit of the services of Aliette Voinnesson, Deputy Secretary-General of the French *Société de Législation Comparée*. During all those years, Aliette saw to the smooth daily functioning of the Academy and its correspondence with members, and for those services we are deeply grateful. Aliette considers this an appropriate time to step aside from this function, but before she does I want to congratulate her again publicly (though we have done so many times privately) for her cheerful and efficient contributions to the Academy's smooth functioning.

Though it is too late to confer on Aliette the official title of Deputy Secretary-General of the Academy, I believe that that is exactly what her role has been. In any event, the Executive Committee is considering establishing that position for the future. We are fortunate to be able to fill such a position immediately with a young person of exceptional range and talent - Katrin Deckert – from whom you will of course be hearing directly in due course. Katrin comes to us as a European jurist with international background, specializing in European, German and French private and private international law. We are grateful to the Max-Planck Institute in Hamburg for helping us by defraying the expenses of engaging Katrin.

Groups and National Committees

At present, the work of the Academy is organized through regional groups and an understandably larger number of national committees. The role of the regional groups has traditionally been to help organize nominations for election to membership in the Academy, while the role of the national committees has been to contribute ideas and suggestions for the substantive content of the quadrennial congresses of comparative law which I have just described.

As will be seen below, the future role of these groups and committees is already under active consideration by the Academy's Executive

comités nationaux. Le rôle des groupes régionaux a été traditionnellement d'aider à la sélection de candidats pour devenir membres de l'Académie, alors que le rôle des comités nationaux a été de contribuer par des idées et des suggestions au contenu substantif des congrès quadriennaux de droit comparé dont je viens de parler.

Comme vous le verrez plus loin, le rôle futur de ces groupes et comités fait l'objet de réflexions du Bureau de l'Académie.

Modification des Statuts et du Règlement de l'Académie

Au congrès d'Utrecht en juillet dernier, les statuts de l'Académie ont été modifiés pour décider que le mandat du Secrétaire général serait porté à 4 ans.

En dehors de cela, les statuts n'ont pas été modifiés. Cependant, comme vous le verrez plus loin, le Bureau envisage de proposer que certaines dispositions des Statuts soient modifiées lors du prochain congrès international de droit comparé en 2010.

Heureusement, le Règlement (à la différence des Statuts) peut être modifié directement par le Bureau - dans la mesure où les Statuts actuels le permettent - pour mieux servir les intérêts de l'Académie. Aussitôt que le Règlement révisé sera adopté, il sera inséré sur le site internet de l'Académie (que nous évoquerons plus loin) et paraîtront dans l'édition 2007 de l'Annuaire de l'Académie.

Site internet

L'Académie possède son site internet : www.iuscomparatum.org

Vous pouvez y trouver de nombreux renseignements utiles sur l'Académie, y compris son histoire, son programme et ses activités, son adhésion et (pour votre plaisir de la lecture) ses Statuts et son Règlement.

Le Secrétaire général adjoint Katrin Deckert sera le webmaster et je vous invite à lui transmettre directement vos commentaires et vos suggestions sur le site. Le courriel de Katrin est : k.deckert@iuscomparatum.org.

Notez que dans la rubrique « annonces » vous pouvez demander que l'on insère des informations sur vos propres activités (que ce soit des publications ou d'autres nouvelles professionnelles), conférences ou autres événements ou nouveautés juridiques dans votre pays ou votre région.

Nous préparons l'établissement d'un site restreint pour les besoins, inter alia, d'élections électroniques. Il contiendra, entre autre, les coordonnées des membres ainsi que des CV

Committee.

Change in Academy Statutes and By-laws

At the Utrecht Congress last July, the Statutes of the Academy were amended to provide, in Article 11, that the term of the Secretary-General shall be 4 years.

Otherwise, the Statutes remain as before. However, as you will see below, the Executive Committee will be considering the possibility of proposing that certain provisions in the Statutes be changed by the General Assembly meeting at the next world congress of comparative law in 2010.

Fortunately, the By-Laws (as distinct from the Statutes) may be amended directly by the Executive Committee, and the Committee is indeed proceeding to change the By-Laws – insofar as the current Statutes permit – so as to better serve the purposes of the Academy. As soon as revised By-Laws are adopted, they will be posted on the Academy's web page (about which more immediately below) and they will appear in the next edition (2007) of the Academy's published bulletin.

Website

The Academy has its own website, accessible at www.iuscomparatum.org

There you can find a great deal of useful information about the Academy, including its history, its programs and activities, its membership, and (for your reading pleasure) its Statutes and By-laws.

Deputy Secretary-General Katrin Deckert will serve as our webmaster, and I invite you to communicate directly to her any comments you may have about the website or any suggestions as to how it may be improved. Katrin's e-mail address is: k.deckert@iuscomparatum.org

Please note that in a special website section captioned "Announcements" you may ask that we include any information about your own activities (whether publications or other professional news), conferences, other events, or legal developments within your own country or region.

Plans are underway to establish a restricted website to be used, inter alia, for electronic election purposes. It will contain, among other things, members' coordinates as well as short cv's, lists of publications, and letters of support for candidates for election to future membership. An access code will be made available for these purposes.

Future Directions of the Academy

courts, des listes des publications et des lettres de recommandation pour les candidats aux élections. Un code d'accès sera prévu à cet effet.

Orientations futures de l'Académie

J'en arrive maintenant à la partie la plus intéressante et je pense la plus dynamique de ce message aux membres de l'Académie. Les prémices de ces remarques sont que, pendant que l'Académie continue à être organisée de la même manière qu'elle l'a toujours été, le monde du droit comparé a dramatiquement changé. Il y a de nouveaux domaines de droit et aussi de nouvelles manières d'envisager le droit. Il existe aussi une communauté géographique de comparatistes plus vaste et plus hétérogène que ce n'était le cas à la fondation de l'Académie. De nombreuses autres organisations internationales et organismes sont apparus qui se spécialisent dans les aspects comparés et internationaux du droit. En même temps, le droit régional et le droit sous-national occupent une place à l'importance sans précédent dans l'évolution du droit. Alors que ces évolutions accentuent les défis auxquels le droit comparé doit faire face, ils ne diminuent pas l'importance du droit comparé pour y répondre.

C'est mon ambition que la nouvelle équipe de l'Académie internationale de droit comparé produise de nouvelles idées sur l'organisation de l'Académie et sur la définition des tâches substantielles à accomplir.

Diversité et représentativité

J'estime – et je sais que le Secrétaire général Basedow et les autres membres du Bureau sont d'accord – que l'Académie doit à la fois croître en nombre de membres (de manière à accompagner l'importance croissante du droit comparé dans le monde contemporain) et en diversité (pour établir un équilibre géographique et démographique parmi ses membres).

En termes de nombres, la situation est claire. Bien que 333 membres soit un nombre respectable, il est loin de refléter le nombre de personnes qui œuvrent dans l'arène du droit comparé. En termes de diversité et de représentativité, la situation n'est pas moins préoccupante. Un nombre disproportionné de membres de l'Académie viennent de l'Europe et de l'Amérique du Nord. D'autres parties du monde – notamment l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine – sont sous-représentées. L'Inde, la Chine, le Vietnam, l'Indonésie, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Brésil et le

I come now to perhaps the most interesting, and I think the most dynamic, part of this message to Academy members. The premise for my remarks here is that, while the Academy continues to be organized in much the same way it has always been, the world of comparative law has itself been changing dramatically. There are many new fields of law and, indeed, ways of thinking about law. There is also a vastly wider and more heterogeneous geographic community of comparativists than existed at the Academy's founding. Many other international organizations and institutions have emerged that specialize in the comparative and international aspects of law. At the same time, regional law and sub-national law have come to occupy a place of unprecedented importance in the evolution of law. While these developments heighten the challenges that comparative law faces, they certainly do not lessen comparative law's importance in addressing them.

It is my ambition that the International Academy of Comparative Law's new leadership team bring produce fresh ideas about how the Academy should be organized and what it should pursue by way of substantive program.

Diversity and Representativeness

I am of the view – and I know that Secretary-General Basedow and the other Executive Committee members agree – that the Academy needs to grow both in numbers (in order to match the growing importance of comparative law in the contemporary world) and in diversity (to remedy the geographic and demographic imbalances among its membership).

In terms of numbers, the situation is clear. While 333 members is a respectable number, it does not come even remotely close to reflecting the number of persons who work within the comparative law arena. In terms of diversity and representativeness, the situation is no less alarming. A disproportionate number of Academy members come from Western Europe and North America. Other parts of the world – notably Asia, Africa, Eastern Europe and Latin America – are correspondingly underrepresented. India, China, Vietnam, Indonesia, Nigeria, South Africa, Brazil and Mexico are only among the most salient examples. Remedying this situation must be a priority. It is in everyone's interest.

Of course, a basic problem is that the Academy is rather little known, especially in underrepresented parts of the world; in fact it is little known even in parts of the world from

Mexique n'en sont que les exemples les plus frappants. Remédier à cette situation doit être une priorité. C'est dans l'intérêt de chacun.

Bien sûr, le problème de base est que l'Académie est assez peu connue, notamment dans les parties du monde que nous venons d'évoquer; en fait, elle n'est pas très connue même dans les parties du monde d'où proviennent la grande majorité de ses membres. Afin d'améliorer rapidement sa situation, nous pouvons envisager de coopérer davantage avec d'autres organisations professionnelles ou d'intérêt public.

Nous devons nous engager dans une politique de publicité plus importante et plus efficace. De plus, il convient de s'assurer que les juristes travaillant dans le domaine du droit comparé dans les parties du monde dans lesquelles l'Académie est particulièrement peu présente, non seulement la connaissent, mais cherchent aussi à y adhérer en tant que membres et à contribuer à son travail.

Concrètement, le problème semble lié aux procédures spécifiques d'élection de l'Académie. Les personnes, issues des systèmes juridiques moins répandus ou moins bien intégrés dans la sphère du droit comparé, sont précisément celles qui sont peu ou pas du tout connues du corps électoral de l'Académie; En conséquence, leurs chances d'être élues sont réduites. Le Bureau souhaite modifier cette situation, non seulement en encourageant les académiciens de ces parties du monde à se présenter ou à être présentés aux élections, mais aussi par une meilleure diffusion, avant l'élection, de leurs CV, listes de publications et lettres de soutien des membres de l'Académie, dans l'optique d'une plus grande diversité.

Les réformes institutionnelles

A cette étape de l'histoire de l'Académie, il semble également raisonnable de reconsidérer certains aspects institutionnels qui n'ont pas été modifiés depuis une longue période et qui, peut-être, n'ont plus le même impact ou la même puissance d'attraction qu'à sa fondation. Je pense qu'il convient de vous informer que le Bureau va réexaminer dans les mois à venir certaines des caractéristiques de l'Académie (même si les recommandations ultimes du Bureau ne sont pas encore fixées). Si vous avez des idées sur ce sujet, même si elles sont encore préliminaires, je vous serai reconnaissant de bien vouloir les partager avec moi, avec Jürgen Basedow, avec chaque membre du Bureau ou avec Katrin Deckert. (Vous trouverez tous les adresses e-mail

where the great majority of its members come. One thing we can do immediately to address this situation is to begin to engage and cooperate more than the Academy has done in the past with other professional and public interest organizations.

Apart from engaging in greater and more effective publicity, we must take steps to ensure that jurists working in aspects of comparative law in the parts of the world in which the Academy has a particularly weak presence not only know the Academy, but seek to join as members and contribute to the Academy's work.

Practically speaking, the problem tends to be embedded in the Academy's own election procedures. Persons coming from jurisdictions less prominent, or less well integrated, in comparative law circles are precisely those whom the persons who are entitled to vote in Academy elections are likely not to know or know of; and their chances of being elected are correspondingly reduced. The Executive Committee hopes to alter this pattern, not only by encouraging academics in these parts of the world to present themselves, or be presented, for election, but also by both better dissemination, prior to elections, of their cv's, lists of publications and written statements of support from existing members and by underscoring the importance of greater diversity.

Institutional Reform

At this point in the Academy's history, it also seems reasonable to reconsider some of the institutional features of the Academy that have not been changed for a long time and that may perhaps no longer make the same degree of sense or have the same degree of appeal as they did when the Academy was founded.

I think it may be useful for you to know some of the features of the Academy that the Executive Committee is likely to re-examine in coming months (though it is not yet clear what the Executive Committee's ultimate recommendations will be). If you have any thoughts on them, however preliminary they may be, I would be grateful for your sharing them with me, with Jürgen Basedow or indeed with any member of the Executive Committee, as well as with Katrin Deckert. (You will find all the relevant e-mail addresses at the bottom of this message.) In almost every case, any change of the sort described below would require formal amendment of the Statutes. To the extent that changes to the Statutes seem advisable, the Executive Committee will

nécessaires à la fin de ce message). Dans presque chaque cas, toute modification de la situation décrite ci-dessous requiert un changement formel des Statuts. Dans la mesure où les modifications des Statuts semblent opportunes, le Bureau va préparer des amendements afin que ceux-ci puissent être portés à la connaissance des membres et soumis au vote de l'Assemblée Générale réunie à l'occasion du congrès international en 2010.

(a) Groupes régionaux

Les membres de l'Académie sont actuellement organisés en 6 groupes régionaux dont la fonction principale est de solliciter et de proposer des candidats à l'élection. Les premières discussions dans le Bureau ont révélé des doutes sur les regroupements géographiques que nous avons actuellement – Latin, Common Law, Europe septentrionale et centrale, Europe orientale, Moyen-Orient et Afrique, et Asie. Ces regroupements semblent à beaucoup d'entre nous assez artificiels et déséquilibrés. De plus, on peut s'interroger sur la manière de constituer ces groupes qui soit fortement convaincant et même défendable. En outre, le Bureau a quelques doutes que de tels groupements soient même indispensables, ou apportent une véritable aide au processus de proposition des candidats à l'élection.

(b) Comités nationaux

Les comités nationaux, qui organisent la participation aux actions de l'Académie au niveau national, soulèvent plusieurs questions. Les comités nationaux ont au moins le mérite de correspondre aux systèmes juridiques qui participent au travail de l'Académie. Ils remplissent également une fonction importante qu'il serait autrement difficile d'accomplir. Je fais référence aux procédures de proposition des sujets pour le congrès international, de sélection des rapporteurs nationaux pour les sujets choisis et de l'organisation des publications de l'ensemble des rapports nationaux sur tous les sujets. (Le comité national du pays dans lequel le congrès international a lieu est également chargé de l'organisation du congrès). Il existe actuellement 42 comités nationaux. Ce nombre, même si cela est en soi un chiffre impressionnant, est insuffisant pour une organisation qui se veut mondiale. Il faut agir en sorte afin de promouvoir la création de comités nationaux dans les pays qui n'en ont actuellement pas un en s'appuyant – bien sûr si possible – sur des organisations nationales

prepare proposed amendments to the Statutes for consideration by the membership and for a vote at the General Assembly, meeting on the occasion of the 2010 international congress.

(a) Regional groups

Membership in the Academy is currently organized in six regional groups whose main function is to solicit and advance nominations for membership. Preliminary discussion in the Executive Committee has revealed some doubts about the specific geographic groupings we now have – Latin, common law, northern and central European, eastern European, middle eastern and African, and Asian. These groupings seem to many of us quite artificial and imbalanced. What is more, there is doubt as to whether *any* grouping can be devised that would be highly convincing or even highly defensible. Moreover, the Committee has some doubts that such groupings are in any event essential, or always very helpful, to the process by which persons are nominated for Academy membership.

(b) National committees

The national committees, which organize participation in Academy functions along national lines, raise different questions. National committees have the virtue of at least corresponding to the jurisdictions that take part in the work of the Academy. They also perform an important function that it would be difficult otherwise to perform. I refer to the procedures for proposing topics for the world congresses, selecting national reporters for the topics chosen, and organizing the publication of the given country's set of national reports on all topics. (The national committee of the country in which the world congress takes place also takes charge of the congress' organization.) There exist at present some 42 national committees, which, while an impressive number in itself, is insufficient for an organization that sees itself as world-wide. More needs to be done to promote the establishment of national committees in countries that at present have none, building of course where possible on reputable national organizations that already exist. The importance of these committees suggests that they should also be recognized by the Academy's Statutes, and not merely by the By-laws, as at present.

(c) Membership structure and *numerus clausus*

As you all know, the Academy, as organized

reconnues qui existent déjà. L'importance du rôle de ces comités implique qu'ils soient également reconnus dans les Statuts de l'Académie, et non uniquement, comme à l'heure actuelle, dans le Règlement.

(c) Les membres et le *numerus clausus*

Comme vous le savez tous, l'Académie possède depuis sa fondation deux sortes de membres : titulaires et associés. Il existe un nombre déterminé (*numerus clausus*) de membres titulaires, nombre fixé à 80 par l'Article 6 des Statuts de l'Académie, alors qu'il n'y a pas de limite au nombre de membres associés. La différence principale entre ces deux catégories est que le droit d'élire de nouveaux membres (titulaires et associés) est réservé aux membres titulaires. De plus, la majorité requise pour l'élection des membres est différente pour les deux catégories. L'élection d'un membre associé nécessite une majorité simple, alors que l'élection d'un membre titulaire exige la majorité qualifiée (donc 2/3).

Le Bureau envisage de réfléchir à la question de l'utilité et des bénéfices de conserver cette structure dualiste, notamment à la lumière de la discrimination qu'elle entraîne. Une raison de garder la catégorie limitée de membres titulaires est que son existence a rendu possible d'avoir une catégorie plus large de membres associés à laquelle aucune limite numérique n'est attachée. (Il semble que peu d'entre vous seraient prêts à soutenir la notion d'une structure avec une seule catégorie de membres combinée avec un *numerus clausus*). Une question que le Bureau devra affronter est, s'il existe, ou si l'on pourrait développer, un système alternatif adéquat qui maintienne la qualité (incluant une meilleure définition des standards, filtrant les candidatures par le Bureau et le maintien de règles strictes d'élection des membres) et qui nous permette de nous dispenser de ce système dualiste ou du *numerus clausus*.

Clairement, les réponses qui doivent être données à ces questions dépendent quelque part de la « vocation » de l'Académie. Devrait-elle être plutôt une société honorifique, retenant des personnes en considération de leur notoriété et de leurs contributions dans le passé ; ou comme une des sociétés de droit comparé, que nous connaissons au niveau national, qui essayent de s'ouvrir vers un groupe plus large de personnes intéressées et qualifiées; leur objectif étant d'encourager et de promouvoir une pratique plus large du droit comparé ? Ou devrions-nous nous efforcer d'établir des règles qui vont situer l'Académie

from the beginning, has two classes of membership: titular and associate. There is a fixed number (*numerus clausus*) of titular members, a number that is fixed at 80 in Article 6 of the Academy's Statutes, while there is no numerical limit on the number of associate members. The main difference between the two categories is that the right of election of new members (titular and associate alike) is reserved to titular members. Moreover, the required majority for election to membership is different for the two categories. Election to associate membership requires a simple majority of votes, whereas election to titular membership requires a qualified majority (namely 2/3).

The Executive Committee intends to consider the question of the continuing utility and desirability of the two-tier structure, in light of the discrimination that it entails. One reason for maintaining the restricted titular member category is that its existence has made it possible to also have the broader associate member category to which no numerical ceiling attaches. (There are few, it appears, who would support the notion of a single-category structure coupled with a *numerus clausus*.) A question that the Executive Committee will face in considering the matter is whether there are, or can be developed, adequate alternative devices for maintaining quality (including a better definition of standards, screening of candidacies by the Executive Committee, and the maintenance of strict voting rules for membership) that would allow us to dispense with a two-tier system or the *numerus clausus* feature.

Clearly, the answers to be given to these questions depend to some extent on the "vocation" of the Academy. Shall it be more an honorific society, rewarding persons on account of their past accomplishments and contributions? Or shall it be more like the societies of comparative law that we observe on the national level, which tend to open membership up to a larger group of interested and basically qualified persons because their very purpose is to encourage and promote a wide practice of comparative law? Or shall we endeavour to establish rules that will position the Academy somewhere between these two extremes?

(d) Membership proposal and election procedures

At present, the right of nomination to membership rests with the groups in which the Academy is currently organized.

quelque part entre ces deux extrêmes ?

(d) Proposition de candidats et procédures d'élection

Actuellement, le droit de proposition des candidats appartient aux groupes actuels de l'Académie. Sur ce point, le Bureau estime que, sans vouloir retirer les prérogatives des groupes, ce droit devrait être élargi aux comités nationaux et en fait à chaque membre individuel de l'Académie, titulaire ou associé. En même temps, cet élargissement du droit de proposition semble nécessiter l'introduction d'un mécanisme de filtrage par le Bureau. C'est dans ce sens que va se diriger la modification du Règlement.

Une autre question est de savoir si le droit de vote doit continuer à être attribué exclusivement aux membres titulaires (selon les Statuts actuels), à supposer qu'on maintienne cette catégorie de membres.

Activités de l'Académie

L'Académie continuera et renforcera son engagement concernant les congrès internationaux de droit comparé tous les 4 ans, dont le prochain est prévu en 2010, dans un pays et un endroit encore à déterminer. Actuellement, le seul pays dont le comité national se soit proposé comme hôte potentiel pour le Congrès en 2010 sont les États-Unis. Si vous souhaitez proposer votre pays comme hôte pour 2010, veuillez le notifier au Secrétaire général Basedow ou au Secrétaire général adjoint Deckert avant le 15 janvier 2007.

De plus, je propose, avec le soutien du Secrétaire général Basedow et du Bureau, l'idée d'instaurer une conférence « intermédiaire » de droit comparé (i.e. deux ans avant et deux ans après chaque congrès). Cela a l'avantage important de réunir les membres de l'Académie plus fréquemment et avec une sensibilisation accrue à l'Académie, mais se prête également à un resserrement de la recherche académique que ne le permettent, de par leur nature, les congrès internationaux. Ainsi, ces conférences auront généralement un seul thème et dureront au maximum 2 à 3 jours.

Je suis heureux de pouvoir annoncer, qu'avec le soutien du Bureau, le Secrétaire général Basedow est actuellement en discussion avec le comité national du Mexique concernant l'organisation de la première conférence intermédiaire en 2008 sur le sujet « Le droit uniforme et son influence sur le droit national ». Un accord provisoire a été conclu

On this matter, the Executive Committee is of the view that, without detriment to the groups' prerogative in this regard, the right of nomination should be widened to include national committees and indeed any individual Academy member, whether titular or associate. With this widening of the right of nomination, the introduction of a screening mechanism by the Executive Committee seems desirable. This is the direction in which the present By-law modification will go.

An independent question is whether the right to vote on individual nominations for membership should continue to be lodged exclusively in titular members (as the current Statutes require), assuming the continuation of that category of member.

Academy Activities

The Academy will continue and reinvigorate its commitment to the quadrennial international congresses of comparative law, of which the next one is scheduled for July 2010, the country and place still to be determined. At present, the only country whose national committee has come forward as potential host of the 2010 Congress is the United States. If you wish to nominate your country as host for the 2010 congress, you must notify Secretary-General Basedow or Deputy Secretary-General Deckert by January 15, 2007.

In addition, I propose, and Secretary-General Basedow and the Executive Committee support, the idea of inaugurating an "intermediate" comparative law conference to be held in the even-numbered years when there is no international congress of comparative law (i.e. two years before and two years following each congress). This will not only have the important advantage of reuniting Academy members with greater frequency and heightening awareness of the Academy, but it will also permit a more focussed academic inquiry than the international congresses, by their very nature, allow. Accordingly, these intermediate conferences will generally have a single organizing theme and will take place over a 2-3 day period at most.

I am pleased to report that, with the Executive Committee's support, Secretary-General Basedow is currently in discussions with the national committee for Mexico concerning its organizing a first intermediate conference in 2008 on the subject of "Uniform Law and its Influence on National Law." There is provisional agreement on this. The lead organization within Mexico for this purpose is the Mexican Center of Uniform Law. Our chief interlocutor there is Jorge Sánchez Cordero.

sur ce point. L'organisme qui prend en charge cette organisation au Mexique est le Centre mexicain pour le droit uniforme. Notre interlocuteur principal est Jorge Sánchez Cordero.

L'instauration de conférences intermédiaires ne signifie pas, bien entendu, que des ateliers de travail et des conférences additionnelles ad-hoc ne puissent être organisés. Le Bureau va également étudier cette possibilité.

La possibilité de lancer une nouvelle publication ou des séries de publications au nom ou sous les auspices de l'Académie a également été discutée en coordination avec le secrétaire général. Cependant, nous sommes tous les deux d'avis qu'il existe actuellement de nombreux instruments pour les publications en droit comparé et qu'au lieu d'en ajouter une nouvelle, l'Académie devrait concentrer ses efforts sur les publications des rapports issus des congrès internationaux quadriennaux (et éventuellement des conférences intermédiaires). Sur ce point, cela suppose d'assurer et de promouvoir la publication complète et en temps utile : (a) des volumes de rapports nationaux, (b) des volumes thématiques en fonction des sujets et (c) des volumes de tous les rapports généraux d'un congrès.

The inauguration of intermediate conferences does not of course mean that additional ad hoc workshops and conferences should not also be considered. The Executive Committee will explore this possibility as well.

I have also discussed with the Secretary-General the possibility of launching a new publication or publication series in the name, or under the auspices, of the Academy. However, we are both of the view that there exist today ample vehicles for the publication of comparative law scholarship and that, rather than add a new one, the Academy should focus its attention on the publication of the reports that emerge from the quadrennial international congresses (and eventually the intermediate conferences). As to the former, this will entail ensuring or promoting full and timely publication of: (a) volumes of national reports, (b) topical volumes by subject, and (c) volumes of all general reports to a given congress.

J'espère que vous voyez que j'ai fondamentalement l'ambition d'apporter à l'Académie une combinaison d'énergie et d'idées nouvelles. C'est mon espoir le plus sincère que chacun de vous va nous faire bénéficier de ses idées et de ses suggestions dès lors que l'Académie entame un nouveau chapitre de son histoire. N'hésitez pas à nous contacter pour nous communiquer vos suggestions. Nos adresses e-mail apparaissent ci-dessous :

Président/ President :
George A. Bermann

Vice-présidents/ Vice-Présidents :
Allan R. Brewer-Carias
Bénédicte Fauvarque-Cosson
Attila Harmathy

Trésorier/ Treasurer :
Xavier Blanc-Jouvan

I hope you see that I aim quite seriously to bring a combination of energy and fresh thinking to the Academy. It is my sincere hope that each of you will give us the benefit of your own ideas and suggestions as the Academy embarks on a new chapter in its history. Please feel free to contact any of us with your ideas. Our e-mail addresses are shown immediately below:

gbermann@law.columbia.edu

abrewer@bblegal.com/ arbrewercarias@cantv.net
b.fauvarquecosson@wanadoo.fr
harmathy@mkab.hu

xblancjouvan@iuscomparatum.org

Sécretaire général/ Secretary-General :
Jürgen Basedow

basedow@mpipriv.de

Sécretaire général adjoint/ Deputy Secretary-General:
Katrin Deckert

k.deckert@iuscomparatum.org

Merci de votre soutien !

Thank you for your support!

Cordialement,

Sincerely,

Georges A. Bermann
Président/ President